

**SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024**

2024-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYMEVAD  
**Séance du 18 mars 2024**

Le dix huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 12 mars deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. MERCIER Patrick, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme M. CAMPBELL Marc

Suppléant ayant pris part au vote :

M. WIDIEZ Dimitri, M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. YUX Alain.

Procuration : pas de procuration

Etaients excusés :

Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. WESMAEI David, M. GUENEZ Frédéric, M. MONCHY Jean-Marie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. HAGE Grégory, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES Daniel, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-11

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### **Objet : évolution du montant des tickets restaurant**

**Considérant** que l'administration participe ordinairement au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et inter-administratifs. Lorsqu'il n'existe pas de restaurant de l'administration à proximité, les collectivités ont la possibilité de passer une convention avec les sociétés gestionnaires de titres restaurant aux dispositions du décret 67-1165 du 22 décembre 1967.

**Considérant** que ce dispositif autorise la collectivité à participer, pour partie, au montant du titre restaurant, dans le respect de l'article 25 de l'ordonnance n. 67-830.

**Considérant** que le SYMEVAD, à sa création en janvier 2007, a fixé la valeur du titre unitaire à 7 € financé à 60 % par la collectivité et à 40 % par le salarié. Pour rappel, ces règles ne s'appliquent qu'aux agents du SYMEVAD, les agents qui sont mis à disposition bénéficient des règles de fonctionnement de leur collectivité d'origine (CAHC, CAD ou centre de gestion).

**Considérant** que la dernière augmentation du titre restaurant date du 17 mars 2014, portant à 8 € le montant des tickets restaurant.

**Considérant** l'augmentation du coût de la vie que subissent les agents du SYMEVAD.

**Vu l'exposé de son Président,**

**Vu la délibération n° 2014-20 en date du 17 mars 2014**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-11

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat tenant compte de l'augmentation de 1.00 € par titre unitaire, soit un ticket restaurant d'une valeur de 9 €

**Article 2 :** d'inscrire cette dépense au budget 2024

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice        | 26 |
| Nombre de membres présents           | 16 |
| Dont titulaires                      | 12 |
| Dont suppléants prenant part au vote | 4  |
| Procurations                         | 0  |
| Suffrages exprimés                   | 16 |
| Majorité absolue                     | 9  |
| Votes favorables                     | 16 |
| Votes défavorables                   | 0  |
| Abstentions                          | 0  |
| Ne prend pas part au vote            | 0  |

**Le Président****Christian MUSIAL**